Dernière mise à jour le 18 novembre 2020

Point de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO 2020

Valeur point de retraite, appelé salaire de référence.

Sommaire

- Au 1er janvier 2020
- Conversion en points Agirc-Arrco
- Valeurs du point

Au 1er janvier 2020

Conversion en points Agirc-Arrco

Depuis le 1er janvier 2020, vous acquérez des points Agirc-Arrco. Auparavant, vous obteniez des points Arrco et, le cas échéant, des points Agirc.

1 point de retraite Arrco = 1 point de retraite Agirc-Arrco

Vos points Arrco sont donc repris à l'identique et deviennent des points Agirc-Arrco.

Seuls les points Agirc des salariés cadres sont convertis en points Agirc-Arrco.

Une calculatrice est disponible sur notre site :

https://www.legisocial.fr/calculettes-gratuites/calcul-points-retraite-1er-janvier-2020.html »

Valeur annuelle du prix d'achat du point (salaire de référence)	
	AGIRC - ARRCO
2020	17,3982 € *

- Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 7 octobre 2019

Valeur annuelle du prix d'achat du point (salaire de référence)		
Années	ARRCO	AGIRC
2018	16,7226 €	5,8166 €
2017	16,1879 €	5,6306 €
2016	15,6556 €	5,4455 €
2015	15,2589 €	5,3075 €

Valeurs du point

Valeur annuelle du point	
	ARRCO-AGIRC
2020 (à partir du 1er novembre) *	1,2714 €

*Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 8 octobre 2020

Par communiqué de presse du 6 octobre 2020, les services de l'AGIRC-ARRCO confirment le maintien au 1er novembre 2020 de la valeur de service du point à 1,274 €.

Communiqué de presse du 6/10/2020 AGIRC-ARRCO